



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 17 octobre 2022 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danielle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Yvette AGARD, Michèle BOURGUE, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Patrick FUMAT, Jean-Marie LEBRE, Astrid ROBERT, Alix DIOP

Administrateurs ayant donné pouvoir : Nathalie JEAN

Administrateurs absents : Karine FRASCA, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Marie-Line MICHELOTTI, Danièle PELLEGRIN, Catherine POUZENC

Délibération N° 28/2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DU C.C.A.S – Année 2022

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget du C.C.A.S :

- Ajout de 5 000 € aux dépenses de personnel aux fins de traiter les absences de l'année à l'oustaou
- Ajout de 5 527 € pour l'annulation de titres admis en non-valeur, de crédits pour la subvention de l'association l'accueil
- Subvention exceptionnelle au chapitre 67 de 34 135.74 € visant à abonder le budget de l'oustaou

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°10/2022 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel du C.C.A.S,

Vu la délibération n°24/2022 en date du 30 mai 2022 approuvant une décision modificative du budget du C.C.A.S,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget C.C.A.S comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	0.00€	6650.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5000.00€	3 025.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0.00	22 712.74€	0.00€	0.00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 527.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	34 135.74€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00€	0.00€	7 500.00€	0.00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	7 800.00€	0.00€
TOTAL Fonctionnement		29 362.74€	44 662.74€	15 300.00€	0.00€

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... **2.5.OCT. 2022**
Et de la publication ou notification le... **2.5.OCT. 2022**